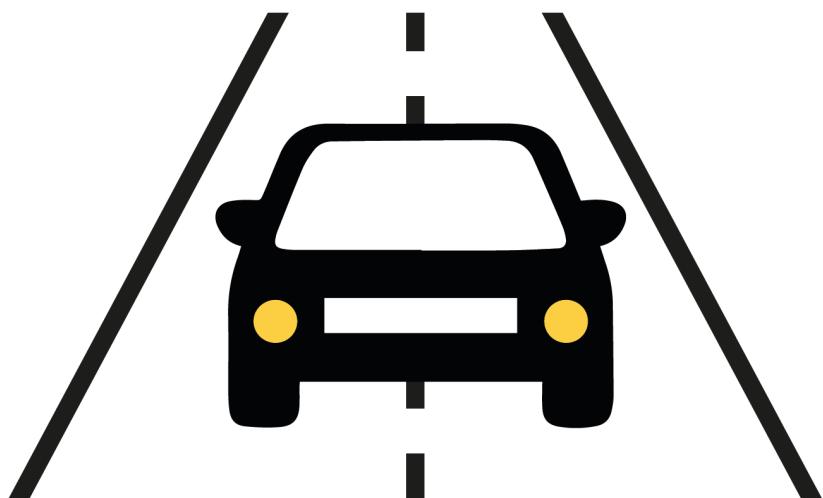




PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2025



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

Madame, Monsieur,

Après une hausse du nombre des accidents routiers en 2023, l'année 2024 montre une stabilité dans les chiffres. Le bilan du nombre de tués en 2024 sur les routes du département est quasi identique à 2023 avec 11 personnes décédées contre 12 en 2023.

Les efforts doivent se poursuivre. Le document général d'orientations (DGO) 2023-2027 signé le 9 février 2023, en présence de Mme Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière, fixe les orientations suivantes :

- le risque routier professionnel
- les deux-roues-motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche
- les seniors
- les jeunes de 18 à 29 ans



La lutte contre l'insécurité routière et les drames humains qu'elle provoque ne pourront passer que par une modification significative et durable des comportements des usagers et en premier lieu, par le respect scrupuleux des règles du code de la route. L'analyse de l'accidentalité récente confirme la prégnance de cette problématique, notamment avec des refus de priorité trop fréquents.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) dresse le bilan de l'accidentalité et des actions de prévention routière réalisées par la préfecture ou les partenaires sur l'année 2024. Il met l'accent sur les enjeux définis dans le DGO. Il présente également les actions de prévention programmées sur l'année en cours.

Je souhaite remercier tous ceux qui s'investissent dans cette politique publique : intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), associations, entreprises, collectivités locales, services de l'État, gestionnaires des routes, établissements scolaires, éducateurs, parents.... Nous avons tous un rôle à jouer, à titre individuel ou collectif, afin de faire progresser la sécurité sur la route.

Sécurité Routière, Vivre ensemble !

Jean Salomon  
Préfet des Hautes-Pyrénées

# Sommaire

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic.....	4
II. L'accidentalité départementale 2024.....	5
1. L'accidentalité générale et ses tendances.....	5
2. La répartition des accidents.....	6
a. Selon le mois.....	6
b. Selon le jour de la semaine.....	6
c. Selon l'heure de la journée.....	7
d. Selon la catégorie d'usagers.....	7
3. L'analyse des causes des accidents.....	8
a. Les causes globales des accidents.....	8
b. Pour les accidents mortels.....	8
4. Analyse par rapport aux enjeux du DGO 2023-2027.....	9
a. Le risque routier professionnel.....	9
b. Les deux-roues motorisés.....	10
c. Les conduites à risques.....	11
d. Les nouveaux modes de mobilité dite « douce ».....	12
e. Les seniors.....	13
f. Les jeunes de 18 à 29 ans.....	13
III. Le DGO et le PDASR.....	14
1. Rappel des enjeux du DGO.....	14
2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière.....	14
3. Bilan 2024 en termes d'actions de prévention.....	15
a. Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière.....	15
b. Les élus référents de sécurité routière.....	19
c. Le dispositif Label Fête.....	19
d. Le bilan des interventions des associations.....	19
4. Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2025.....	22
a. Les projets 2025 en régie ou accompagnés de partenaires.....	22
b. Le financement des actions 2025	
IV. Annexes.....	25

# I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic

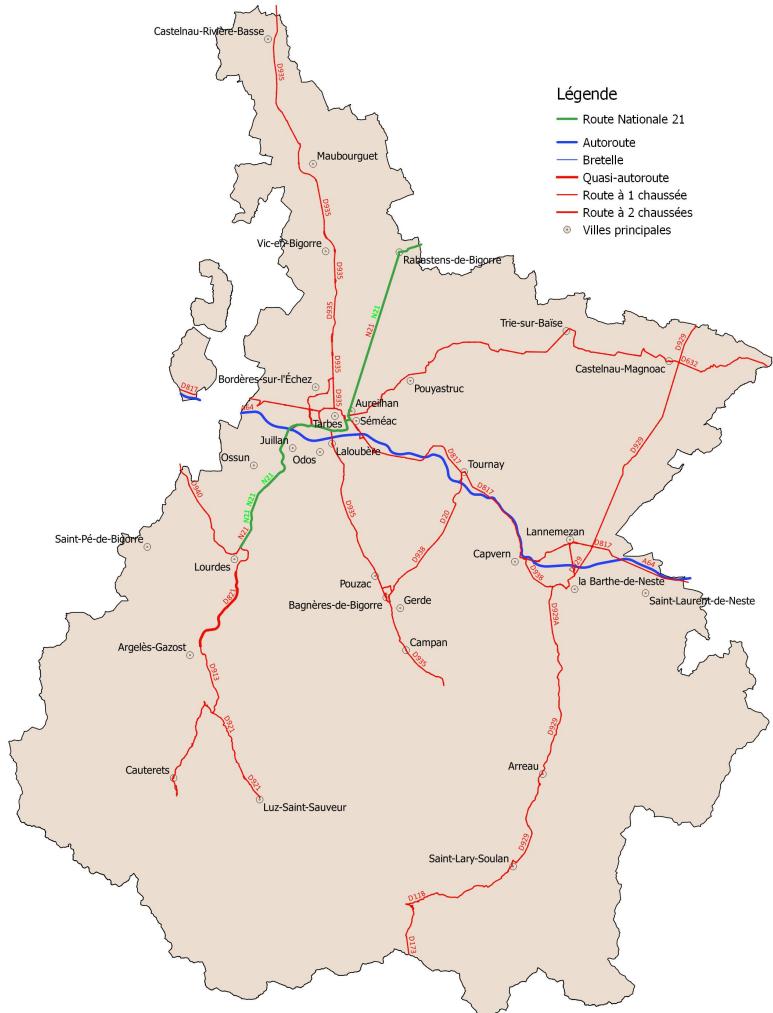
Le réseau structurant est géré par 3 gestionnaires routiers différents :

- Le réseau national concédé autoroutier qui traverse le département d'Est en Ouest avec l'autoroute A64 sur 57 km.
- La route nationale 21 arrive du Nord du département vers le Sud jusqu'à Lourdes en passant par Tarbes sur 43 km.
- Les routes départementales (3005 km) qui représentent 44 % des routes du département dont 1 379 km en montagne. Sur l'ensemble de son réseau, le conseil départemental a choisi de remettre 135km de routes à 90km/h depuis le 3 juillet 2020.

Enfin, le réseau des voies communales avec 3 616 km soit 54 % des routes du département.

Le tiers sud du département est une région montagneuse dont les vallées sont des axes structurants.

Tarbes représente la première agglomération du département. Elle concentre la majorité du trafic. Vient ensuite la commune de Lourdes et son attractivité touristique.



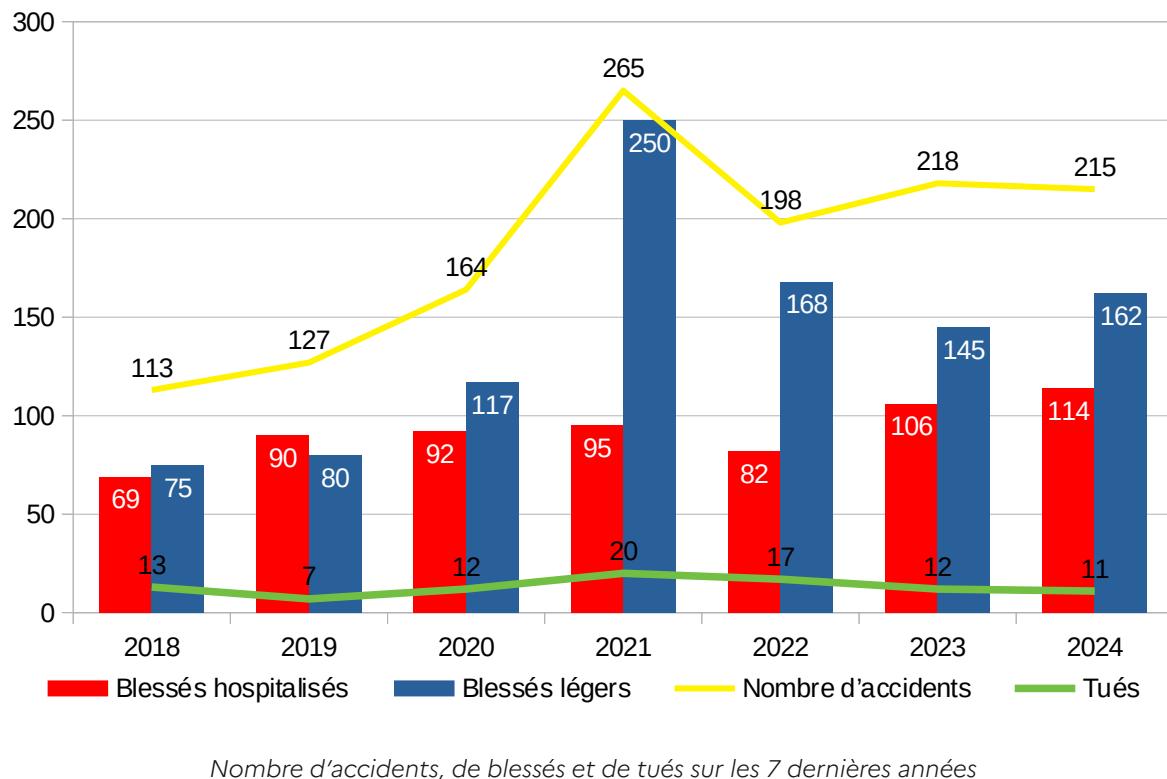
## II. L'accidentalité départementale 2024

### 1. L'accidentalité générale et ses tendances

En 2024, 215 accidents, 11 morts et 276 blessés dont 114 blessés hospitalisés ont été dénombrés dans le département.

Les nombres d'accidents, de tués et de blessés sont similaires à 2023 et reste bien au-dessus des chiffres des années avant 2020 comme le montre le graphique ci-dessous.

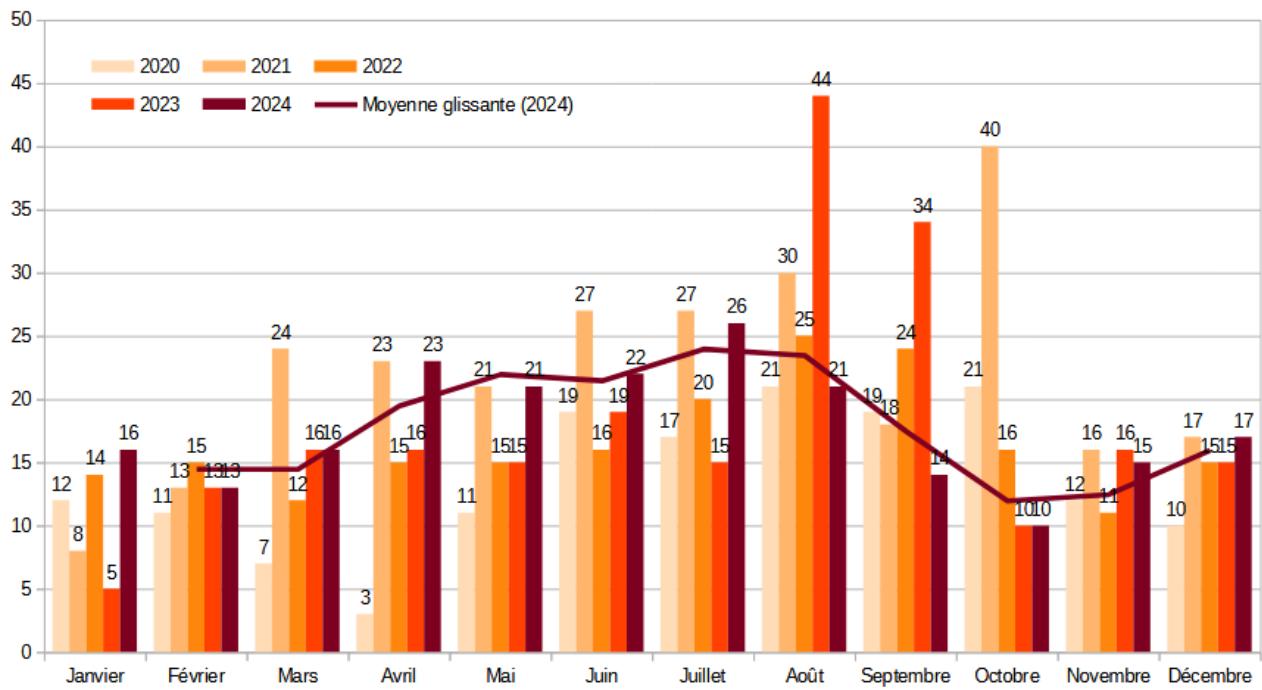
48,8 % des accidents ont eu lieu en agglomération en 2024. L'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées concentre près de 29 % des accidents en agglomération.



L'année 2024 est considérée comme une année normale en termes de trafic et donc comparable en matière d'accidentalité à 2019.

## 2. La répartition des accidents

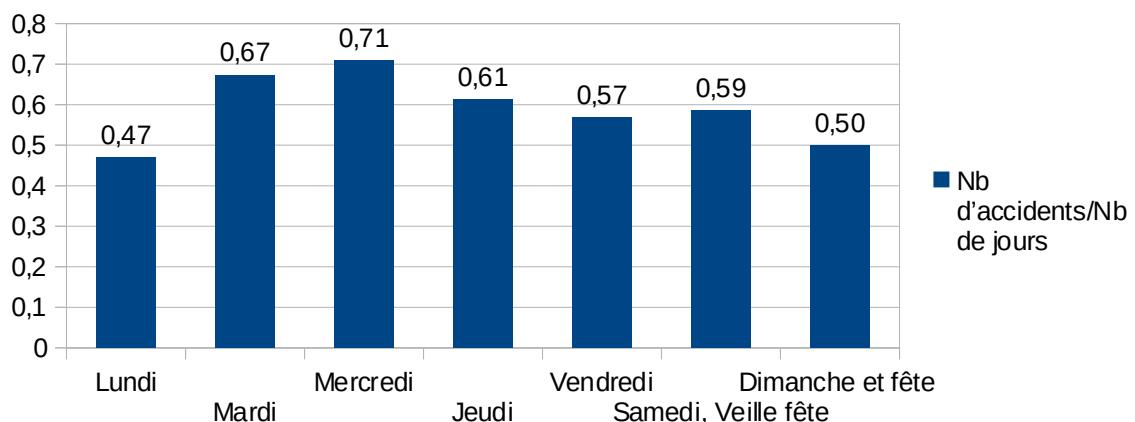
### a. Selon le mois



Répartition mensuelle des accidents entre 2019 et 2023

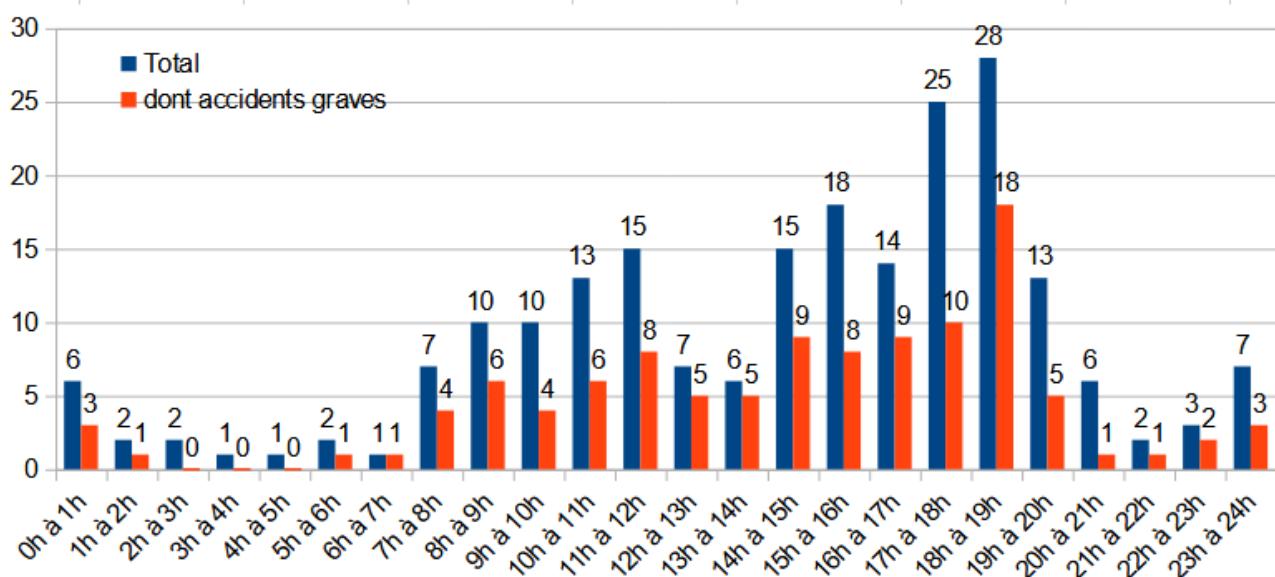
Entre 2022 et 2023, la répartition mensuelle des accidents montrait une forte augmentation du nombre d'accidents pendant la période estivale. En 2024, ce phénomène est plus lissé sur l'ensemble de la période d'avril à août.

### b. Selon le jour de la semaine



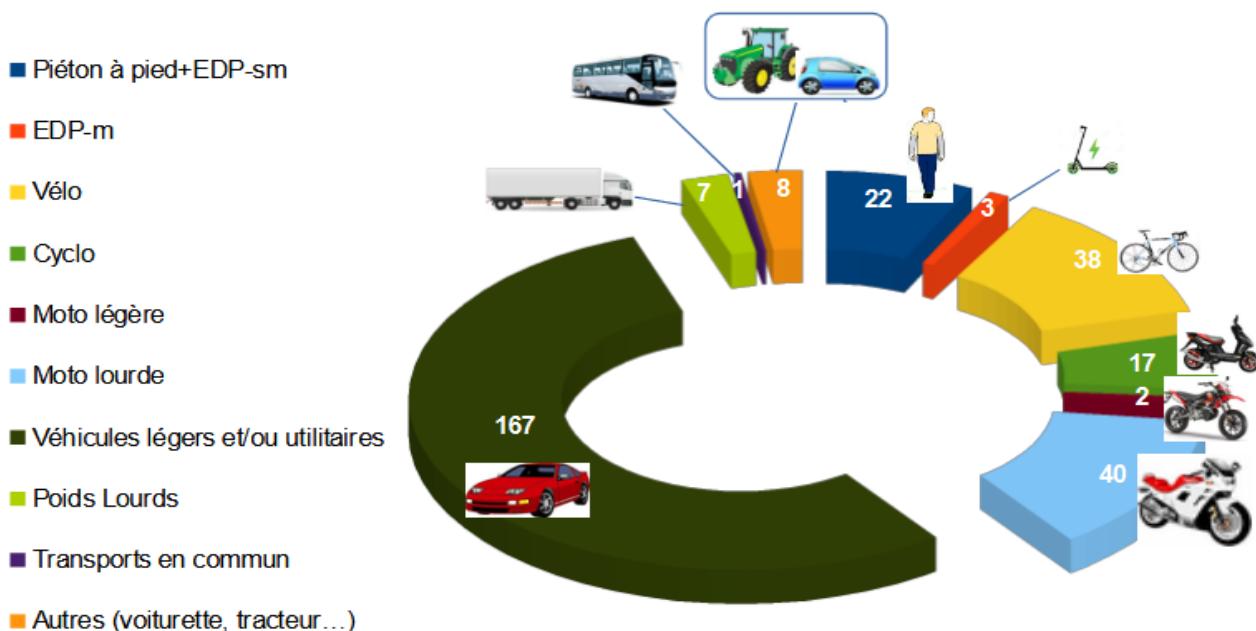
Globalement, les mercredis, mardis et jeudis sont les jours les plus accidentogènes sur l'année 2024.

### c. Selon l'heure de la journée



Les accidents se produisent essentiellement pendant la journée de 7h à 21h avec des pics pendant les mouvements pendulaires entre 7h et 12 h et entre 15h et 20h. La période 18h à 19h est la plus accidentogène de la journée.

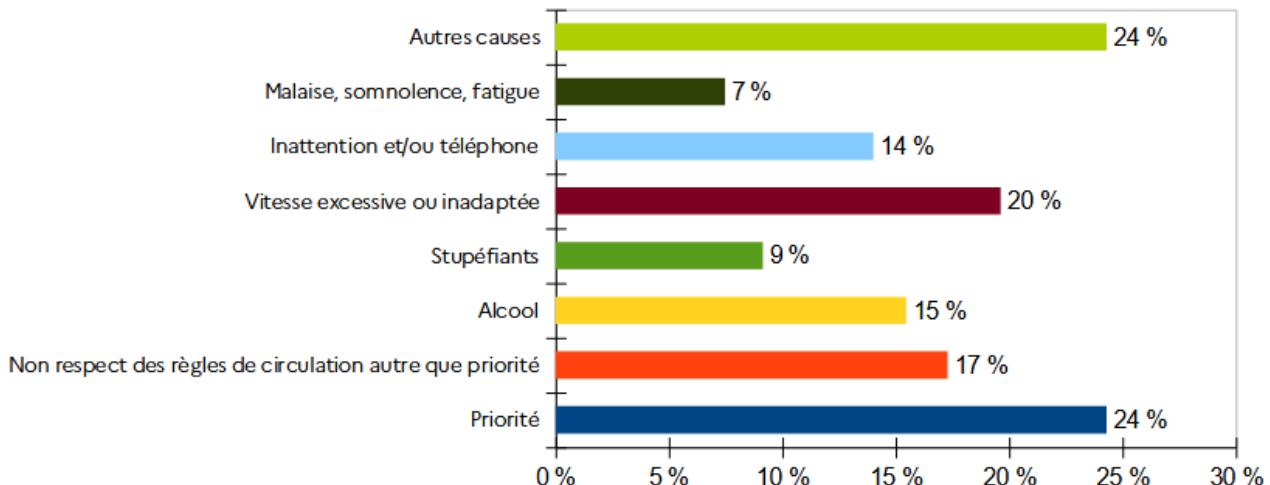
### d. Selon la catégorie d'usagers



78 % des accidents impliquent des véhicules légers. Les usagers vulnérables sont également fortement représentés avec 56 % répartis comme suit : les 2 roues-motorisées (2RM) 27 %, les vélos 17,6 %, les piétons 10,2 % et les engins de déplacement personnel motorisés EDP-m 1,4 %. Concernant les 2RM, 18,6 % sont des motos lourdes, 7,9 % de cyclomoteurs et 1 % des motos légères.

### 3. L'analyse des causes des accidents

#### a. Les causes globales des accidents



nota : - le total est supérieur à 100 % car un accident peut avoir plusieurs facteurs

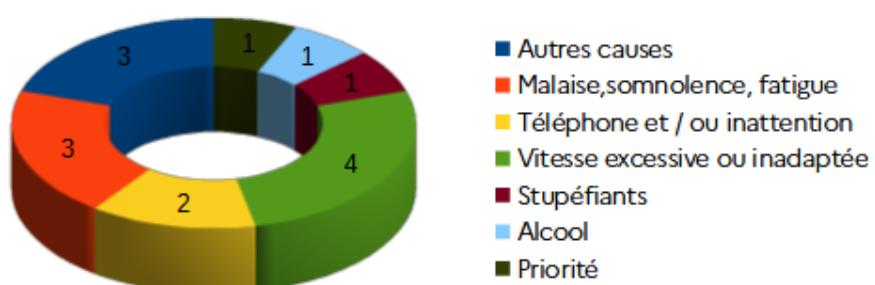
- non respect des règles de circulation : contresens, dépassement dangereux, changement de file, non respect des distances de sécurité

78 % des accidents et 5 accidents mortels sur 11 sont liés à des comportements inadaptés ou dangereux. Le non-respect des règles du code de la route (priorités et règles de circulation) représentent 41 % des causes des accidents. La vitesse, qu'elle soit excessive ou inadaptée, est la cause de 20%. Les addictions (alcool et stupéfiants) représentent également près d'un quart des accidents. L'inattention et le téléphone au volant sont en augmentation par rapport à 2024 passant de 8 % à 14 %.

#### b. Pour les accidents mortels

Sur les 11 morts intervenus en 2024, 8 sont intervenus hors agglomération et 3 en agglomération.

Le nombre de tués a baissé en 2024 passant de 12 à 11. Seuls 5 accidents sur 11 ne sont pas le fait de comportements inadaptés.



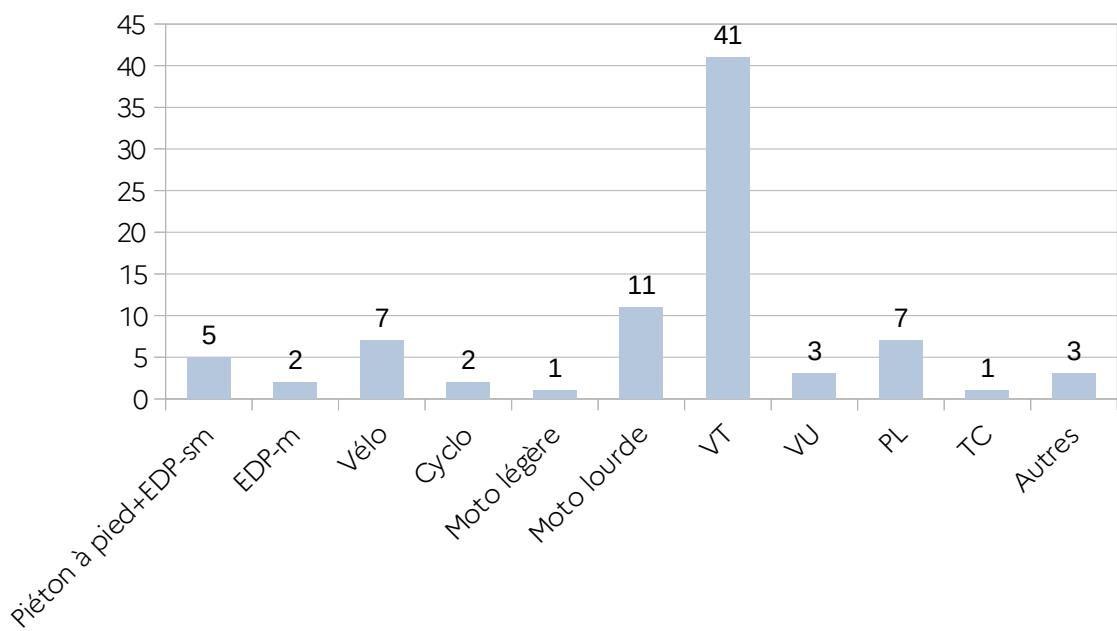
## 4. Analyse par rapport aux enjeux du DGO 2023-2027

### a. Le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel comprend les trajets effectués dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les trajets domicile-travail.

Globalement en 2024, le risque routier professionnel est impliqué dans 24,6 % des accidents dont 3 accidents mortels soit une baisse de 2,4 % par rapport à 2023. 22,5 % des blessés et 26,3 % des blessés hospitalisés impliquent des usagers effectuant un trajet professionnel (domicile-travail et utilisation professionnelle). Les trajets domicile-travail sont un peu plus représentés dans cette catégorie. La responsabilité de l'accident incombe majoritairement au conducteur utilisant son véhicule dans le cadre professionnel ou sur son trajet domicile-travail comme le montre le tableau ci-dessous.

	Nombre d'accidents	Nombre de tués	Nombre de blessés	Nombre de blessés hospitalisés
Utilisation professionnelle	22	2	33	11
Utilisation professionnelle ET conducteur responsable de l'accident	13	0	15	8
Trajet domicile – travail	32	2	40	19
Trajet domicile – travail ET conducteur responsable de l'accident	22	2	26	11



La majorité des accidents dans le cadre professionnel se produisent en véhicules légers (véhicules de tourisme et véhicules utilitaires), avec néanmoins quelques accidents chez les usagers vulnérables (piétons, vélos, EDP-m ou sm). Le nombre de professionnels de la route accidentés (poids lourds et autobus) varie entre 6 et 8 sur les 3 dernières années.

## b. Les deux-roues motorisés

Les deux roues-motorisés (2RM) sont impliqués dans 27,5% des accidents soit des chiffres similaires par rapport à 2023. Le département compte 2 tués en 2RM parmi les 11 tués en 2024. La baisse est également présente chez les blessés avec 24,8% en 2024 contre 30,3 % en 2023 et chez les blessés hospitalisés avec 29,8 % en 2024 contre 31,1% en 2023.

	Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés total	Nb de blessés hospitalisés
Global	59	2	68	34
Dont le conducteur de 2RM est responsable de l'accident	35	2	47	21

Dans 59,3 % des cas, les 2RM sont responsables des accidents.

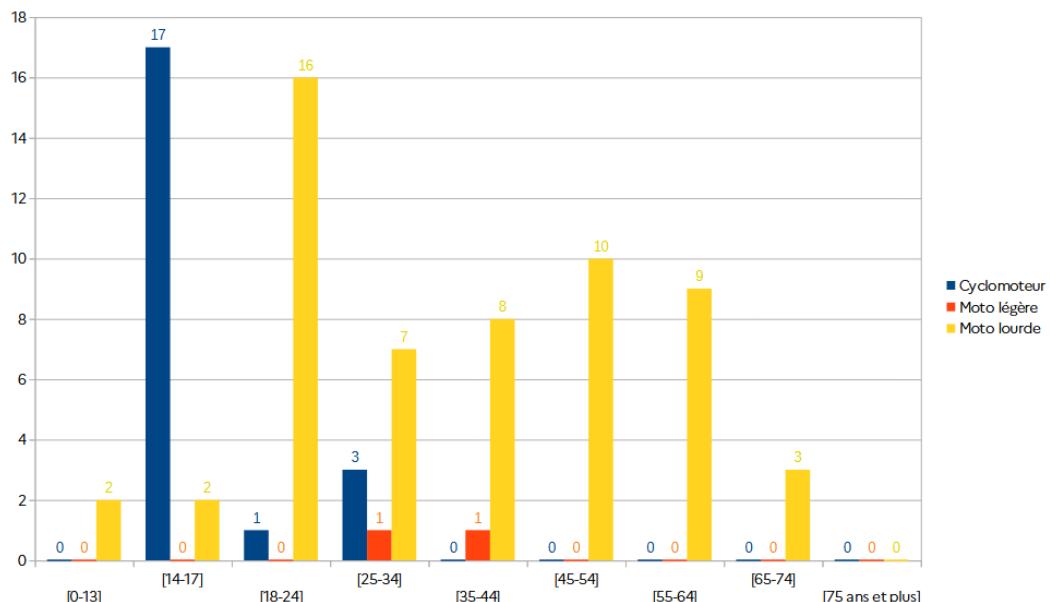
Type de véhicule	Nombre d'accidents
Cyclomoteurs*	17
Moto légère**	2
Moto lourde ***	40

Cyclomoteurs \* : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de moins de 50 cm<sup>3</sup>

Moto légère \*\* : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM d'une puissance comprise en 50 cm<sup>3</sup> et 125 cm<sup>3</sup>

Moto lourde \*\*\* : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de plus de 125 cm<sup>3</sup>

Les jeunes de 14 à 17 ans sont les plus impliqués en cyclomoteurs. Par contre, les accidents avec des motos lourdes touchent uniformément toutes les tranches d'âge entre 18 et 64 ans.



Répartition par âge et par catégorie de 2RM

### c. Les conduites à risques :

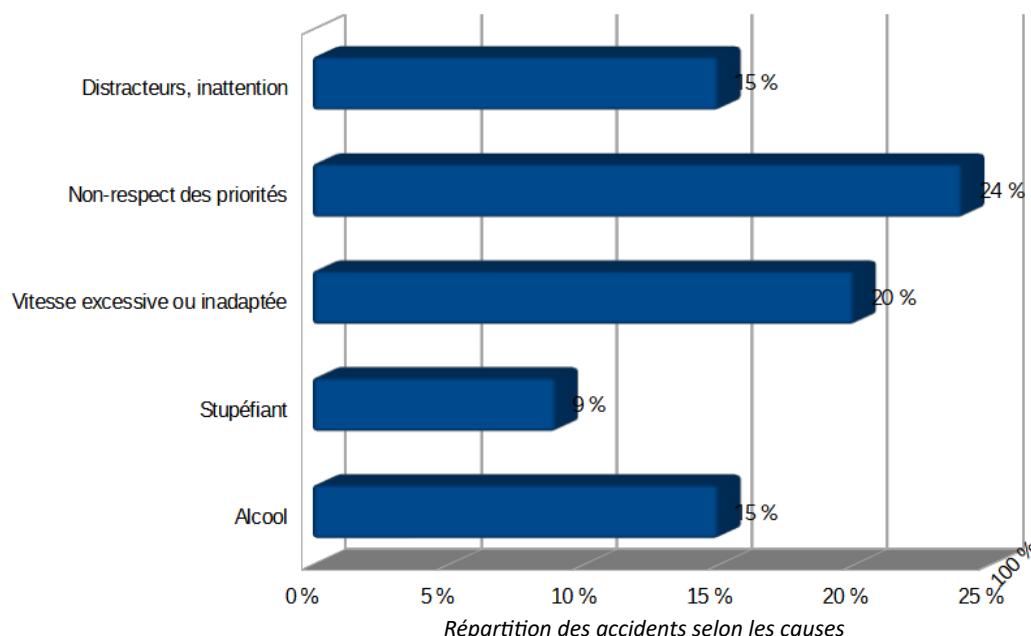
Les conduites à risques comprennent l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, le non-respect des priorités et les distracteurs (l'usage du téléphone notamment).

Causes	Accidents		Tués	Blessés		Dont blessés hospitalisés	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Alcool*	33	15 %	1	45	16%	20	18%
Stupéfiant*	15	9 %	1	23	11%	8	9%
Alcool ou stupéfiant	38	18 %	1	57	26%	21	8%
Alcool et stupéfiant	9	5 %	1	10	5%	6	4%
Vitesse excessive ou inadaptée	42	20 %	4	62	22%	24	21%
Non-respect des priorités	52	24 %	1	62	18%	39	18%
Distracteurs, inattention**	32	15 %	2	34	12%	19	17%

\*Les pourcentages sont calculés par rapport aux accidents pour lesquels le contrôle a été effectué soit 215 accidents pour le contrôle alcoolémie et 164 accidents pour les contrôles stupéfiants.

\*\*Trop peu d'accidents font l'objet d'une analyse concernant l'utilisation du téléphone portable. Afin d'avoir des données pertinentes, l'analyse porte sur les distracteurs ET les accidents ayant pour cause l'inattention.

L'alcool ou les drogues sont présents dans 18 % des accidents et représentent 2 tués sur 11. La vitesse excessive ou inadaptée est en cause dans 20 % des accidents soit une diminution de 6 % et représente 4 tués sur 11. **Le facteur distracteurs/inattention est présent dans 15 % des accidents** et a généré 12 % des blessés. Ce facteur a doublé par rapport à 2023. **Le non-respect des priorités est le facteur le plus représenté avec une présence dans 24 % des accidents**, 1 tués sur 11 et 18 % des blessés dont 18 % des blessés hospitalisés.



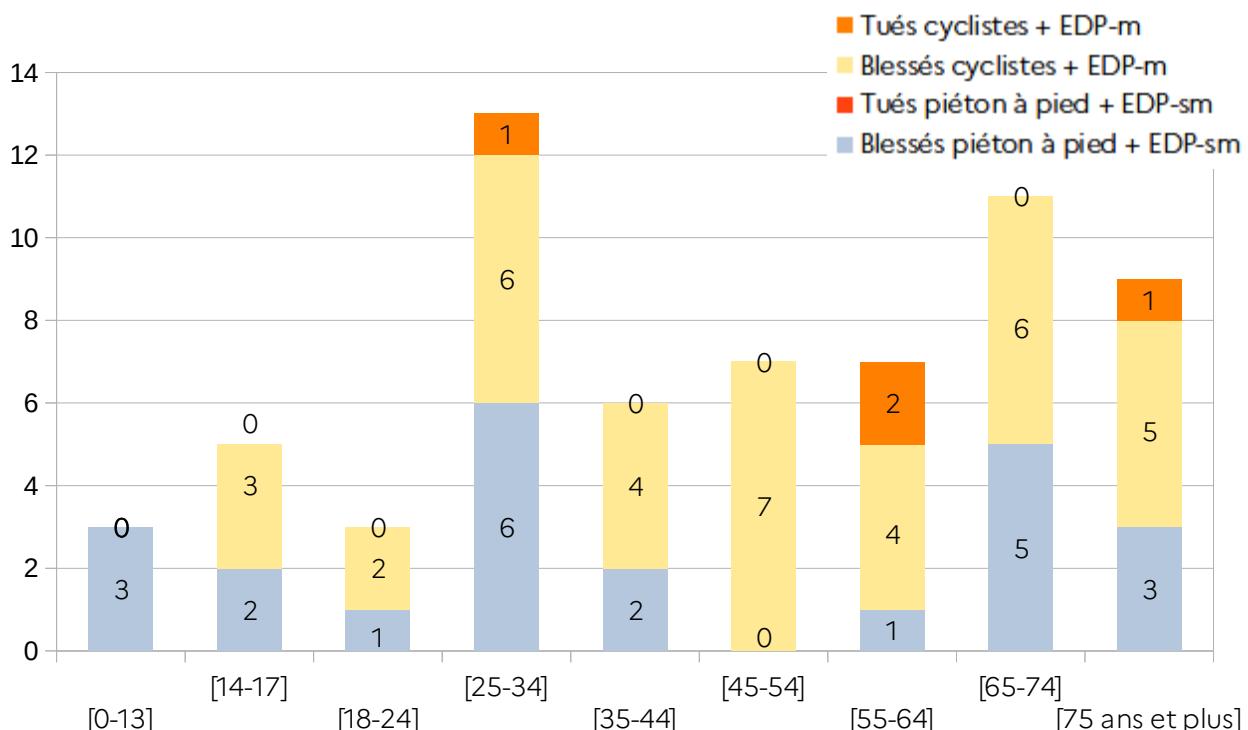
#### d. Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » :

Dans cette catégorie, sont recensés les vélos (y compris à assistance électrique), les engins de déplacement personnel motorisés EDP-m (trottinettes électriques notamment) et les piétons (marcheurs et engins de déplacement personnel sans moteur EDP-sm).

Les mobilités douces sont impliquées dans 29 % des accidents soit une diminution de 6 % par rapport à 2023. Quatre tués sont enregistrés dans cette catégorie (4 cyclistes) en 2024. Ils représentent 21 % des blessés (-9 % par rapport à 2023) et 29 % des blessés hospitalisés (-5 % par rapport à 2023).

Les accidents d'EDP-m restent marginaux, 3 accidents recensés en 2024. Toutefois la pratique de ce mode de déplacement s'intensifiant, le nombre d'accidents risque d'augmenter d'autant que la vitesse associée parfois au manque de protection sont des facteurs aggravants.

Concernant les cyclistes, il est à noter que plus de la moitié des accidents sont graves (blessés hospitalisés plus de 24h) ou mortels. Sur les 41 accidents impliquant un cycliste, 15 impliquent un cycliste seul.

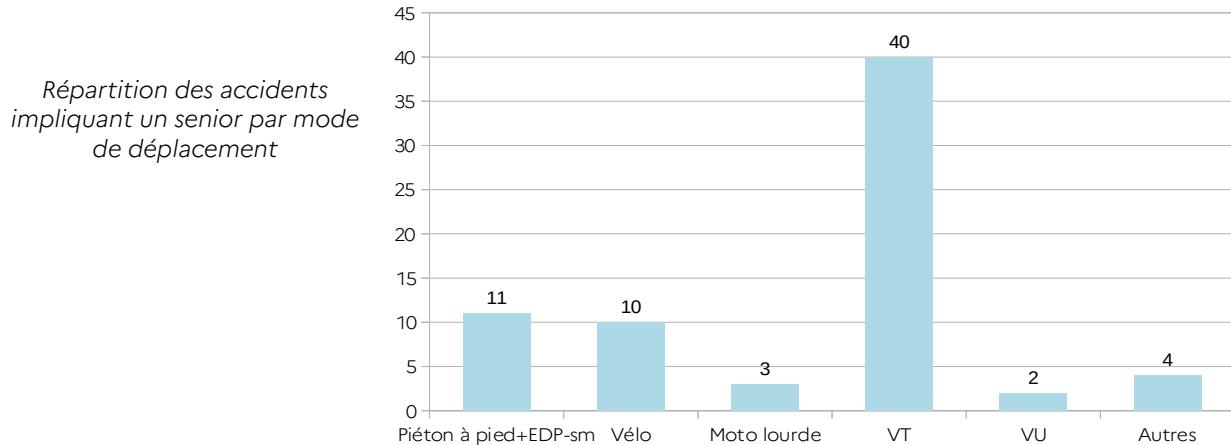


Cumul des victimes (tués et blessés) piétons+EDP-sm et cyclistes+EDP-m par âge

Comme le montre le graphique ci-dessus, toutes les tranches d'âge sont représentées dans les victimes en modes doux avec une sur-représentation des 25-34 ans suivis par les 65-74 ans et les + de 75 ans. Aucun tué n'est à déplorer chez les piétons et EDP-sm. La catégorie des seniors (+ de 65 ans) est particulièrement touchée.

### e. Les seniors

33,5 % des accidents impliquent des seniors (+ de 65 ans) soit une augmentation de **6 % par rapport à 2023**. Cette catégorie compte 4 tués sur les 11 tués de l'année. Ils représentent également 16,3 % (-2,4 %) des blessés et 24,6 % (+1 %) des blessés hospitalisés.



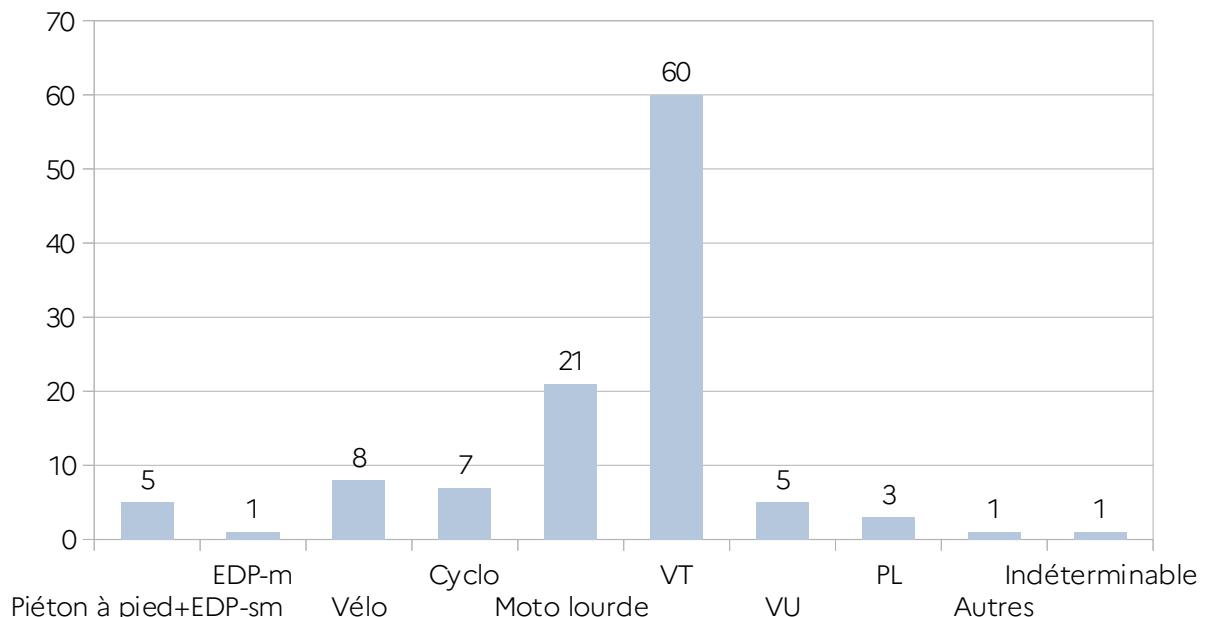
Les accidents impliquant des véhicules légers restent majoritaires suivi, dans une moindre mesure, du nombre d'accidents de piétons et de cyclistes.

Il est à noter que **dans 64 % des accidents, les seniors sont responsables de l'accident**.

### f. Les jeunes de 18 à 29 ans

Les jeunes sont impliqués dans **36,3 % des accidents (+6,3 %)** et représentent 2 tués sur 11. Cette tranche d'âge recense 32,5 % de blessés graves (37 blessés hospitalisés) soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2023 et sont très fortement impliqués dans les accidents puisqu'ils sont présumés responsables dans **73 % des accidents** soit +3 % par rapport à 2023.

*Répartition des accidents impliquant des jeunes par mode de transport*



Les jeunes sont majoritairement impliqués dans des accidents de voitures mais également de 2 roues-motorisés.

### III. Le DGO et le PDASR

#### 1. Rappel des enjeux du DGO

Le document général d'orientation 2023– 2027 a été signé le 9 février 2023, en présence de la déléguée interministérielle à la sécurité routière, par le préfet, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires ruraux de France, la présidente de l'association départementale des maires, la procureure de la République et la directrice académique des services de l'éducation nationale. Il fixe les enjeux et les orientations d'action en matière de sécurité routière dans le département pour les 5 années.

Les enjeux déterminés sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires concernés, sont les suivants :

- le risque routier professionnel
- les deux-roues-motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche
- les seniors
- les jeunes de 18 à 29 ans

Ces enjeux sont un fil conducteur pour les actions et l'ensemble des plans départementaux de sécurité routière de la période. Le bilan et les actions seront donc analysées dorénavant en fonction des enjeux prioritaires ci-dessus.

#### 2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière

Le PDASR regroupe, sous l'autorité du préfet, l'ensemble des moyens et dispositifs de lutte contre l'insécurité routière au niveau départemental. Le PDASR est élaboré de façon annuelle, dans le cadre de la politique locale de sécurité routière. Elle est portée par la directrice de cabinet, chef de projet sécurité routière, et son animation relève de la responsabilité de la coordinatrice départementale de sécurité routière.

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Pourcentage de blessés
Le risque routier professionnel	24,6 %	3	23 %
Les deux roues-motorisés	27,5 %	2	24,8%
Les conduites à risque	78,1 %	6	78,30 %
Les modes doux	29,0 %	4	21,0 %
Les seniors	34 %	4	16,3 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	36 %	2	26,3 %

### 3. Bilan 2024 en termes d'actions de prévention

#### a. Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière

- Le risque routier professionnel

Le club sécurité routière s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2024. Il a notamment réalisé la deuxième édition de son village du risque routier professionnel le 30 mai 2024. Ce forum était organisé sous forme de 3 pôles :

- **le pôle santé** avec une sensibilisation et des informations sur les effets de l'alcool, des stupéfiants et la somnolence au volant en présence d'un personnel médical ;

- **le pôle conduite** avec une sensibilisation et des informations pour une conduite en toute sécurité :

- une sensibilisation sur les angles morts avec Kéolis et l'entreprise de transports Barcos,
- une sensibilisation au franchissement en sécurité des passages à niveau avec la SNCF,
- une simulation de conduite multi-machines sur simulateur financé par la MSA,
- une simulation d'un environnement de conduite en véhicule léger et en poids lourds avec un casque de réalité virtuelle tenu par l'ASMT,
- une sensibilisation au port de la ceinture avec le test au choc de l'association Prévention Routière,
- la possibilité pour chaque participant de faire un audit de conduite gratuit avec une auto-école pour une sensibilisation à l'éco-conduite ;

- **le pôle mobilité** avec des informations sur le partage de la route en vélo ou en trottinette et la possibilité d'essayer des vélos électriques et des trottinettes électriques.

Près d'une centaine de personnes ont pu être sensibilisées dans le cadre de leur travail. Lors du bilan de cette journée, le club a décidé de ne pas réitérer cette action en 2025.



Le 23 avril 2024, les agents du bureau de la sécurité routière et des transports avaient donné rendez-vous à leurs collègues de la préfecture, de la DDT et de la DDETSP pour participer à une journée de sensibilisation à la sécurité routière. Divers ateliers ont permis d'aborder les problématiques liées à la conduite sous l'emprise de l'alcool, le téléphone au volant et les risques liés à l'utilisation du vélo, de la trottinette et des deux roues-motorisés. 21 personnes y ont participé.

41 personnels hospitaliers des sites de Tarbes et Vic en Bigorre ont été sensibilisés au partage de la route et aux mobilités douces courant septembre, tout comme 50 salariés du siège régional du Crédit Agricole.

Le 19 septembre 2024, le bureau de la sécurité routière a sensibilisé 25 salariés de la société Géodis sur l'alcool au volant, tout comme 30 salariés de l'ADMR le 7 octobre et 25 salariés de l'AFTRAL. Enfin, les 7 et 8 novembre, l'ensemble des salariés du SYMAT (syndicat mixte de Collecte de déchets) soit 95 personnes sur le risque routier professionnel (ceinture, addictions, partage de la route).

- Les 2 roues-motorisées

Le 28 mars 2024, les ministères des armées, de l'Éducation Nationale et l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationale), ont organisé **le 13<sup>e</sup> rallye citoyen** dans l'enceinte du 1er régiment des hussards parachutistes de Tarbes. À cette occasion, 150 collégiens ont participé à des ateliers de sensibilisation destinés à promouvoir l'esprit de défense et à développer la notion de citoyenneté. Le bureau de la sécurité routière était présent sur les thèmes regroupant les déplacements en vélo, en trottinette et en deux roues motorisées. La séance était organisée avec la projection de vidéos, quiz et discussions avec un focus sur les équipements obligatoires et le respect du code de la route.

Cet atelier a été dupliqué lors de la venue de 25 jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre des **cadets de la République**.



**4 journées de perfectionnement moto** ont été organisées par M. Moto départemental en partenariat de l'auto-école « Tournay à Gauche, Tournay à Droite » et un IDSR les 21 avril, 23 juin, 15 septembre et 6 octobre 2024.

Ces 4 journées ont été très appréciées de l'ensemble des 60 motards qui ont pu évoluer sur un plateau de maniabilité sous la vigilance et les conseils de la monitrice. Un passage en salle a par la suite permis d'évoquer l'accidentalité des 2RM, l'équipement et la protection du motard avec le déclenchement d'une veste airbag et les trajectoires de sécurité avec une séance de mise en application sur route l'après-midi.



- Les modes doux



Le stand de « La route se partage » est déployé comme chaque année à l'occasion du Tour de France masculin le 14 juillet 2024 à Loudenvielle. C'est une équipe de 6 personnes dont des IDSR qui ont pu sensibiliser le grand public très attentif à tous les conseils dispensés. Près de 400 personnes ont pu répondre au quizz sur le partage de la route et s'informer des évolutions de la réglementation.

Monsieur le Préfet et Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Bagnères sont venus sur le stand et ont pu remettre des maillots aux gagnants du tirage au sort. Le stand a également accueilli 15 SNU qui sont partis distribuer des flyers dans la foule et sur la ligne de départ.



Tous les participants ont pu repartir avec de nombreux goodies : porte-clés rétro-réfléchissants, brassards, bidons de vélo, quiz les incollables pour les enfants, maillots de vélo LRSP...



Cette action a pu être reconduite le 14 juin lors du **Tour International Féminin des Pyrénées** avec une centaine de personnes qui ont été sensibilisés ainsi que 110 personnes lors de la **fête du vélo à St Laurent de Neste** le 4 mai et lors de la **fête du sport à Soues** le 15 septembre avec la venue de 300 personnes sur le stand.



Lors du **changement d'heure**, début novembre, le bureau de la sécurité routière s'est associé à la police nationale et à la gendarmerie pour réaliser **8 actions de sensibilisation dans différents lieux stratégiques** de Tarbes, Séméac, Bagnères de Bigorre et Vic en Bigorre. Les cyclistes en défaut d'éclairage étaient d'abord arrêtés par les forces de l'ordre pour un rappel des règles. Ils étaient ensuite orientés vers l'équipe afin d'être sensibilisés sur les conséquences d'un mauvais éclairage. Les contrevenants sont repartis avec quelques conseils, des bracelets rétro-réfléchissants et un kit d'éclairage.

- Les jeunes

Plusieurs journées de sécurité routière ont été mises en place dans les collèges et les lycées avec nos partenaires habituels : Prévention Maif, Prévention Routière, Vie Libre, la gendarmerie ou la police nationale et nos IDSR Katy Quiguer et Benoit Perez :

- le collège Beaulieu de Saint Laurent de Neste le 14 mars pour 60 élèves représentant l'ensemble des troisièmes
- le collège Jean Jaurès de Maubourguet le 29 mars avec 100 élèves pour des élèves de 5ème sur l'ASSR et de 3ème sur l'alcoolémie,
- le lycée Lautréamont de Tarbes le 29 avril avec 120 élèves de terminales,
- le lycée l'Arrouza de Lourdes le 10 septembre pour 83 élèves de seconde,
- le lycée Pierre Mendès France de Vic en Bigorre le 21 novembre pour 66 élèves de seconde,
- le lycée agricole Adriana de Tarbes le 29 novembre pour 140 élèves de terminale et CAP,
- le collège Pyrénées de Tarbes les 29 mars, 2 avril, 2 et 23 mai pour les 542 élèves du collège.

- L'alcool et les stupéfiants

Du 7 au 10 mars 2024, la préfecture a installé son stand de sécurité routière au traditionnel salon régional de l'agriculture de Tarbes. Assistés de plusieurs bénévoles (IDSR), les agents du bureau de la sécurité routière ont sensibilisé plus de 400 visiteurs aux risques liés à l'alcoolémie au travers de divers dispositifs : tapis alcool et lunettes de perturbation, éthylotest électronique, valise alcool, participation à un quiz, distribution de flyers et de goodies.



En soirée, l'association les Étoiles des Pyrénées, partenaire de la Préfecture, prenait le relais pour donner la possibilité aux visiteurs de tester leur alcoolémie avant de reprendre la route. Cette collaboration a permis de toucher plus d'un millier de personnes sur la durée du salon.

Le bureau de la sécurité routière était présent lors de la deuxième journée prévention santé sur le campus universitaire de Tarbes le 27 septembre. 70 étudiants ont pu bénéficier d'informations sur les doses d'alcool et tester les lunettes de simulation alcool et cannabis avec le circuit pédagogique.

#### b. Les élus référents de sécurité routière

Afin d'animer ce réseau, le bureau de la sécurité routière a initié en 2021 la publication d'une gazette des élus référents sécurité routière. Ainsi, en 2024 ce sont 2 publications qui ont été diffusées à l'ensemble des communes du département et leur élu référent faisant état de la promotion d'actions de sensibilisation à mettre en place sur leur commune ainsi que des rappels sur les règles de signalisation ou d'aménagements de sécurité routière (cf. documents en annexe).

#### c. Le dispositif Label Fête

Le comité Label Fête permet de mettre en place des actions de prévention lors des soirées festives dans les communes qui le souhaitent. Pour cela, soit une association assure une présence en soirée, soit le comité des fêtes s'organise et l'État lui prête du matériel et le finance pour un montant maximum de 800 €.

En 2024, 16 dossiers ont été déposés pour un montant de subvention global de 7 970 € et le prêt de matériel (éthylotest électronique et chimiques, affiches) La subvention a également servi à financer dans certains cas un taxi pour ramener les personnes chez elles ou un bus dans le cadre d'un festival.(cf. bilan en annexe du comité des fêtes d'Avezac). Près de 1 200 personnes ont été dépistées pendant l'été lors des fêtes de villages et près de 200 personnes ont pu bénéficier d'un moyen de transport gratuit pour rentrer chez elles.

#### d. Bilan des interventions des associations

Les associations suivantes : prévention MAIF, prévention routière, les étoiles des Pyrénées, la FFMC65, la compagnie POCPOC, vie libre, wimoov et l'association d'aide et de soutien aux victimes sont les partenaires privilégiés de la coordination départementale.

En 2024, le PDASR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 48 000 € répartis comme suit :

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre de jours d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Part du budget PDASR attribuée pour financer ces actions
Le risque routier professionnel	25,2 %	9	337	2,1%
Les deux roues-motorisés	27,6 %	14	880	10,6 %
Les conduites à risque	65,0 %	16	3 680	35,0 %
Les modes doux	29,0 %	63	4 440	31,25 %
Les seniors	32 %	18	400	12,71 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	36 %	14	210	8,33 %

\* Les pourcentages du tableau sont calculés par rapport aux accidents pour lesquels le contrôle a été effectué.

- Les substances psychoactives

L'association « Les étoiles des Pyrénées » est une association impliquée dans la prévention alcool et stupéfiants en milieu festif dans le département. Elle était présente lors des grands rassemblements festifs du département tel que :

- le salon régional agricole de Tarbes avec 710 personnes dépistées pour 46,5 % de positives  
- la fête de Mascaras du 5 au 7 juillet avec 138 personnes dépistées pour 69 % de positifs.  
Ce sont 9 comités des fêtes qui ont pu bénéficier de leur présence en soirée.

L'association Vie Libre « soif de s'en sortir », dont les témoignages sont toujours très appréciés, est également un partenaire incontournable en matière de prévention dans les lycées.

- Les jeunes

En écoles primaires :

L'association Prévention MAIF est intervenue dans une dizaine d'écoles et centre aérés sur le piéton et le vélo et l'association Prévention routière plusieurs écoles et centres de loisirs pour sensibiliser sur le vélo 16 établissements (539 élèves). L'USEP a également réalisé à des actions en faveur des mobilités douces pour les CM2 avec des ateliers de réparation de vélos, l'apprentissage des panneaux de signalisation, les bonnes attitudes sur la route pour près de 1000 élèves sur 13 journées.



La compagnie POCPOC a déployé son spectacle « Trottiner en toute liberté sans se faire écrabouiller » avec un focus sur la traversée piétonne, le port de la ceinture... 18 écoles et 1 centre de loisir soit 1060 élèves ont été sensibilisés pour 13 représentations.

## En collège, lycée et CFA :

La prévention s'élargit en reprenant les thèmes du 2RM, de l'alcool, des stupéfiants en sus du code de la route. L'association Prévention MAIF est intervenue dans plusieurs établissements. L'association Prévention routière est intervenue auprès de 882 élèves (12 établissements dont 3 lycées, 5 collèges et deux missions locales). Les associations Vie Libre et les Étoiles des Pyrénées sont également intervenues dans certains de ces établissements.



La FFMC est intervenue dans 24 classes (619 élèves) de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> de 4 collèges pour sensibiliser aux problématiques de la conduite en 2RM et le port des équipements obligatoires et recommandés.

Enfin, un nouveau partenariat avec Canopé a été mis en place en 2024 avec le déploiement de l'Escape Game « Retour de soirée ». 8 classes de niveau 3<sup>ème</sup> des collèges de Saint Laurent de Neste, Arreau et Séméac, soit 240 élèves, ont pu en bénéficier. Des tests ont permis d'évaluer l'efficacité pédagogique du dispositif et d'ajuster certains éléments.

### • Les seniors

407 seniors du département ont pu bénéficier de 17 journées de sensibilisation menées par les 2 associations Prévention MAIF et Prévention routière avec l'intervention d'une auto-école pendant 30 minutes qui a pu rappeler les conseils de conduite. Prévention routière était également présente au salon des seniors de Tarbes, Prévention MAIF quant à elle était présente sur de nombreuses actions lors de la semaine bleue et au salon des aidants de Tarbes.

### • Les deux roues motorisées

La fédération des motards en colère des Hautes-Pyrénées a organisé 2 journées d'action « relais calmos » au col d'Aspin le 21 juillet et à Cieutat le 11 août. Près de 230 motards ont pu s'arrêter pour bénéficier de quelques conseils sur la route et pour se restaurer. Elle a également sensibilisé de nombreux motards étrangers (espagnols, allemands, hollandais, danois, italiens et anglais) au code de la route français.

### • Autres



La préfecture a initié un nouveau partenariat avec l'association Infodroits sur les droits et les devoirs du conducteur. Ils sont majoritairement intervenus en mission locale et en maison d'arrêt pour 7 interventions soit 141 personnes.

## e. Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt

Le matériel mis à disposition des associations et de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention routière fait l'objet de diverses demandes.

La piste vélo a fait l'objet de 12 emprunts notamment dans le cadre du « Savoir Rouler à Vélo ». La valise alcool a été empruntée 12 fois, un des éthylotests électroniques est resté en prêt une bonne partie de l'année auprès de l'association Vie Libre. Le simulateur moto, qui est ancien et n'était plus utilisé et parti en prêt auprès de l'IME de Campan sur le dernier semestre pour aider les personnes déficientes intellectuelles à se familiariser avec les trajets en 2RM et les dangers rencontrés. Le casque moto montrant sa composition ainsi que le blouson airbag ont été prêtés à la FFMC pour ses interventions en collège.

Par ailleurs, le bureau de la sécurité routière a également prêté un radar pédagogique à la commune de Bours de Bigorre pendant près de 2 mois afin d'inciter les usagers à modérer leur vitesse.

## 4. Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2025

L'appel à projet 2025 a été lancé en décembre 2024. Le dépôt des dossiers était clos fin février 2025. 17 dossiers ont été déposés, 13 dossiers ont été jugés recevables. **Le montant de l'enveloppe départementale pour effectuer l'ensemble des actions (en régie et par des associations) s'élève à 74 178€.**

### a. Les projets 2025 en régie ou accompagnés des partenaires

- Actions liées aux conduites à risques

Pour des raisons budgétaires, le bureau n'a pas été présent au salon régional de l'agriculture. Toutefois, la protection civile a assuré une présence sur la partie prévention en offrant la possibilité à toute personne de se faire tester à l'alcoolémie pendant les 4 jours du salon. 15 bénévoles ont été formés dans ce cadre. 2080 personnes se sont fait tester.

Le comité Label fête sera réitéré pendant l'été 2025.

Le bureau de la sécurité routière poursuit son travail de coordination pour organiser des actions dans les collèges et dans les lycées sur les thèmes : alcool, stupéfiants, distracteurs et partage de la route. Des opérations ont déjà eu lieu au collège de Maubourguet le 18 mars, au collège Pyrénées de Tarbes pour l'ensemble des classes sur 4 journées de mars à mai 2024, au collège de Lourdes-Barousse le 13 mai. D'autres actions sont programmées à la rentrée de septembre.

La coordination poursuit également le développement de l'Escape Game intitulé « Retour de soirée » avec le réseau Canopé à destination des élèves de collèges et de lycées.

Enfin, la collaboration avec le foyer des jeunes travailleurs se poursuit avec plusieurs actions déjà réalisées ou programmées.

- Actions liées aux 2 roues-motorisées

Plusieurs actions sur les 2 roues-motorisées sont programmées ou déjà réalisées par Monsieur moto départemental et la coordination dans l'année :

- une intervention le 29 janvier aux cadets de la défense,
- une intervention auprès de collégiens au rallye citoyen le 1er avril,

- 3 journées « reprise de guidon » en lien avec une auto-école du département les 18 mai, 22 juin et 28 septembre 2025.

La FFMC est intervenue auprès de 700 élèves de 3 collèges du département. Elle réitérera son « relais calmos » sur le col d'Aspin, sur le col du Soulor, à la station de la Mongie et à Loudenvielle pendant l'été.

- Actions en lien avec les jeunes

Le prochain challenge interdépartemental de sécurité routière aura lieu à Tarbes, le jeudi 2 octobre sur le campus universitaire. Le village de la sécurité routière qui clôturera cette action faisant participer les coordinations du Gers, des Landes et des Pyrénées Atlantiques vise à sensibiliser les jeunes dont l'après midi est banalisée.

Une sensibilisation des jeunes engagés du 35<sup>ème</sup> RAP et du 1<sup>er</sup> RHP de Tarbes sont en cours de préparation sur les thèmes de la vitesse, du port de la ceinture, de l'alcool au volant et des équipements en deux roues motorisés.

La journée santé sur le campus universitaire devrait se maintenir en octobre.

- Actions en lien avec les modes doux

La coordination sera présente au départ du Tour de France 2025 à Loudenvielle le 18 juillet 2025. Cette action est un rendez-vous incontournable dans le département pour sensibiliser le plus grand nombre sur le partage de la route.

La compagnie POCPOC poursuit son action de sensibilisation sur le thème de la traversée piétonne et du port de la ceinture en voiture. 13 spectacles sont programmés dans 13 établissements scolaires sur les mois d'avril à septembre.

Les primaires seront sensibilisés par l'association Prévention MAIF. L'association Prévention Routière va déployer son action Mobilipass pour les enfants du CP au CM2 pour une cible programmée de 2500 élèves.

Les actions de sensibilisation aux ports des éclairages sur les vélos et les trottinettes au changement d'heure en novembre va se poursuivre en lien avec la police municipale de Tarbes, la police nationale et la gendarmerie.

- Actions en lien avec le risque routier professionnel

Le club du risque routier professionnel s'est réuni le 8 avril à la préfecture. Il a rassemblé près de 25 entreprises et représentants de fédérations autour de 2 thèmes : la charge mentale au volant présenté par le Centre Centaure et les causes et l'environnement d'un accident expliqués par un expert auprès de la cours d'appel de Montpellier.

La prochaine réunion permettra d'inviter le plus grand nombre d'entreprises autour des stupéfiants et des addictions à l'automne. Il devrait également permettre à plusieurs entreprises de signer la charte des 7 engagements.

## b. Le financement des actions 2025

Le financement des dossiers se reporte comme suit :

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	Les stupéfiants et le risque routier professionnel	Mi-octobre 2025	Tarbes	Employeurs, entreprises, collectivités	En régie

Pour un montant prévisionnel de 5 000€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
CONDUITES A RISQUES : Alcool, Stupéfiant, vitesse, refus de priorité, distracteurs	Bien rentrer : sensibiliser aux risques routiers liés à l'alcool	une demi-journée dans l'année	Tarbes ?	Entre 100 et 250 personnes grand public	Prévention routière
	Escape game retour de soirée	De septembre à décembre 2025	Département	400 à 500 jeunes	CANOPE
	Continuité de l'activité de l'association	toute l'année	Département	grand public	Vie Libre
	Seniors et mobilité douce	Septembre – octobre	Département	15 jeunes + 15 seniors	Wimoov

Pour un montant global accordé de 10 404€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES DEUX ROUES MOTORISEES	Education routière jeunesse	janvier à octobre 2025	Département	700 élèves	FFMC
	Relais Calmos	Mai à septembre 2025	4 Cols pyrénéens : le Soulor, l'Aspin, La Mongie et Louvenvielle	600 motards	FFMC
	Journées perfectionnement moto	de mai à septembre sur 3 dimanches	Département	45 motards	En régie
	Rassemblement motocycliste EDSR	8 juin 2025	Département	60 motards	Association Sécurité des Hautes-Pyrénées

Pour un montant global accordé de 8 910€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES MODES DOUX : Piétons – Cyclistes – EDPM	Trottiner en toute liberté sans se faire écrabouiller	avril à juin 2025	écoles maternelles et primaires	1000 enfants	POCPOC
	Sensibilisation à la sécurité routière à destination des jeunes	mai à décembre 2025	écoles primaires et maternelles	700 enfants	USEP
	Cyclistes Brillez	01/12/25	grand public, collèges lycées	300 enfants	Cyclomotivés
	Sensibilisation aux risques routiers auprès des enfants et jeunes du département	toute l'année	Ecole primaires, collèges, lycées, mission locale	2500 jeunes	Prévention routière
	Prévention et sensibilisation au partage de la route	21 au 25 mai	La ronde de l'Izard (Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Aude et Haute Garonne) : stands au départ et à l'arrivée	3500 personnes	A.A.S.V.

Pour un montant global accordé de 18 725€

Enjeu	TITRE ACTION PDASR 2022	PLANNING ACTION	LOCALISATION DE L'ACTION	PUBLIC DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION
LES JEUNES	Challenge interdépartemental de sécurité routière	02/10/25	UTTOP de Tarbes	Les jeunes du campus et des scolaires (collèges, lycées)	En régie

Pour un montant prévisionnel de 5 000€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES SENIORS	Actions seniors	Toute de l'année	Département	240 personnes	Association Prévention MAIF

Pour un montant global accordé de 5 000€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
AUTRES	Mon véhicule, la sécurité routière et moi La justice, la sécurité routière et moi	toute l'année	Département (Missions Locales, maison d'arrêt, ATRIUM)	165 jeunes sur 15 actions de 2h	Infodroits
	Journées techniques de sécurité routière	Fin novembre	?	Les élus du département	En régie

Pour un montant prévisionnel de 5 850€

Sur 2025, le dispositif Label Fête sera réitéré. Le montant des subventions distribuées en année normale s'élève autour de 6 000 €. Actuellement, 3 comités des fêtes ou associations ont déposées un dossier. Les dossiers sont à déposer avant le 15 septembre 2025.

## IV. Annexes

- Le bilan de l'action « Label Fête » du comité des fêtes d'Avezac,
- Les 2 éditions de la gazette des élus référents de sécurité routière.



## Bilan de l'action Label Fête

### Fêtes d'Avezac – du vendredi 23 au mardi 27 août 2024

---

#### L'année de tous les records !

L'action *Label Fête* à Avezac a permis d'effectuer **89 dépistages** à l'éthylotest électronique, un nombre ayant quasiment doublé par rapport à l'an passé (51). On reprend les habitudes qui ne s'étaient exceptionnellement pas observées lors de la dernière édition, pour retrouver un plus grand nombre de femmes que d'hommes venus se faire dépister (respectivement 53 et 36). Parmi eux, **23 étaient Positifs**; 11 avaient un taux de **0,05 et 0,15 mg** par litre d'air d'expiré; **12 un taux de 0,10**; 10 enfin avaient un taux de **0,20 mg/L** d'air expiré. Contre **22** ayant un taux de **0**. Si le delta entre l'âge des personnes dépistées est important (**18 à 68 ans**), la médiane de la série s'établit quant à elle à **43 ans** (contre 27 l'an passé). À toutes ces personnes, nous avons posé la question suivante : « Comment avez-vous appris la mise en place de nos actions de prévention ? » **Plus de la moitié (55)** ont indiqué qu'ils étaient des **habitues**, pour les avoir connues lors des éditions passées; **19** ont répondu l'avoir appris via nos **réseaux sociaux**; enfin, **15** ont précisé l'avoir **découvert sur place**.

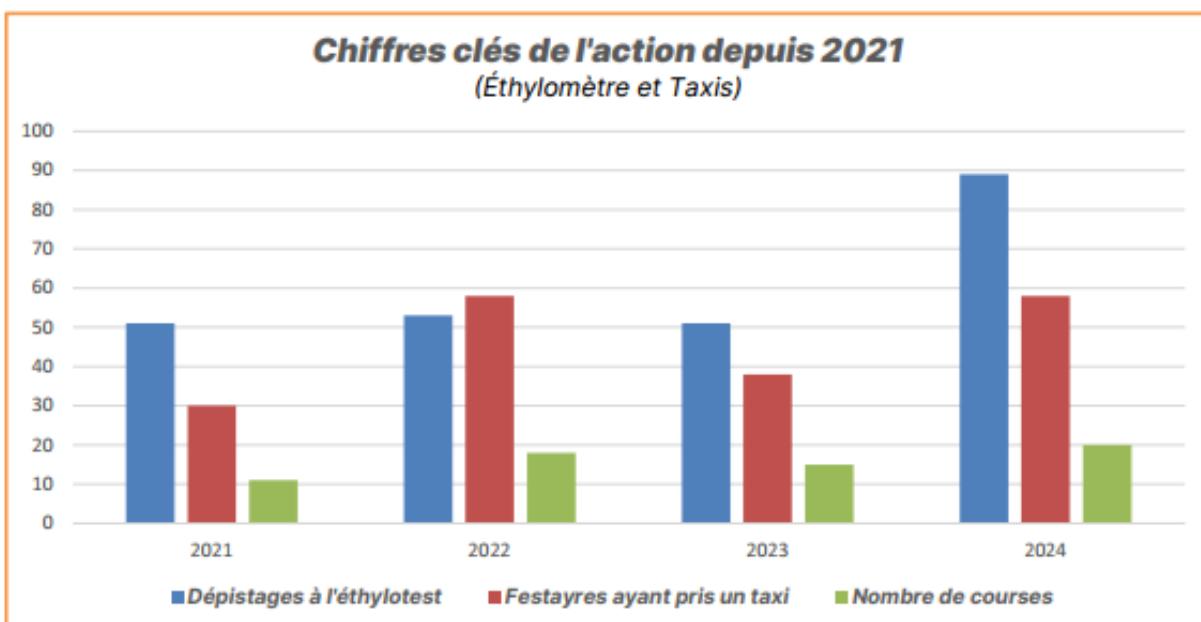
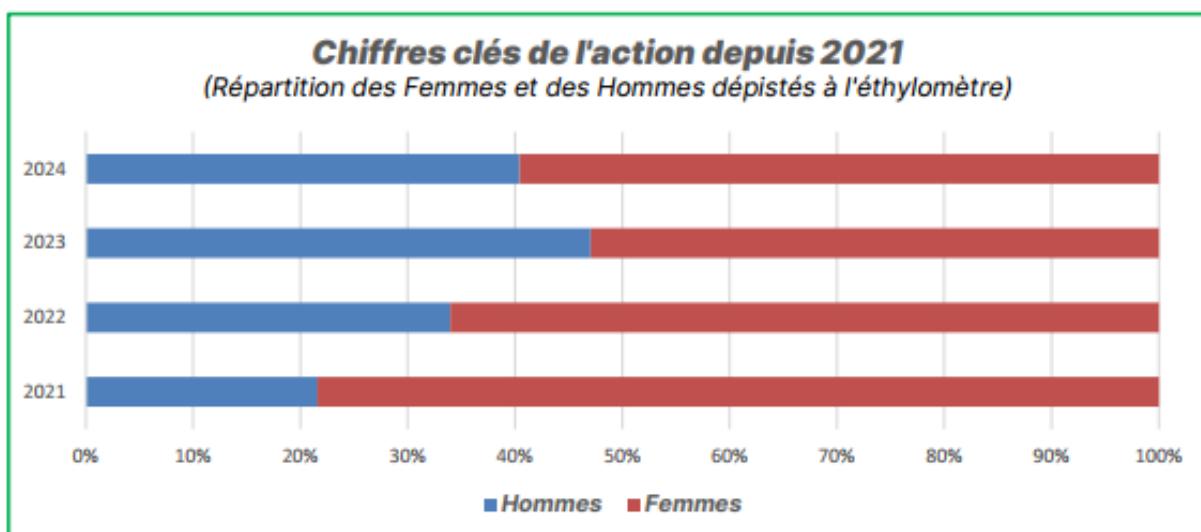
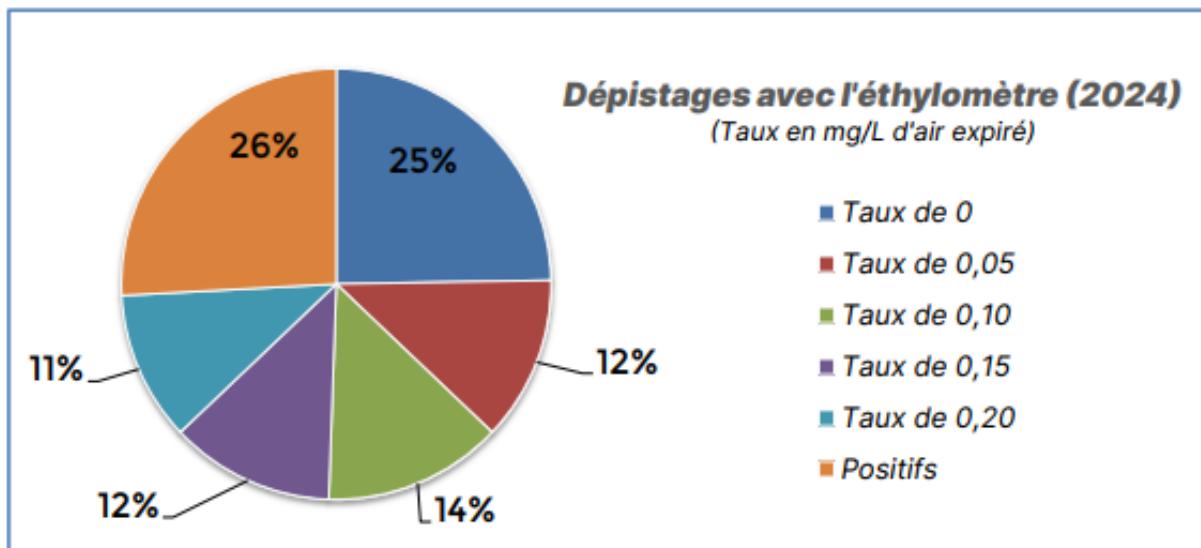
À l'issue de ces dépistages, sur notre proposition ou spontanément, de nombreux *festayres* ont demandé à rentrer en Taxi. Cette année, ce sont **58 personnes**, réparties dans **20 taxis**, qui ont profité de l'opération « **Taxi Gratuit** » tout au long de ces fêtes. Un chiffre en hausse par rapport à l'an passé (38 personnes pour 15 taxis) et qui retrouve ainsi le niveau de 2022.

**La subvention a totalement été utilisée.** En effet, les trois quarts de celle-ci a servi à régler la facture des taxis (600 €). Le reste ayant servi à financer : nos affichages au stand et à la buvette; le cocktail sans alcool (« **Le Léon** »); et les petits-déjeuners de notre partenaire « **Chez Félicat** ».

Comme chaque année, le « Stand prévention » a été un lieu d'écoute, de conseils et d'échanges pour tous nos *festayres*... Habitues, ou non, de l'opération, les retours sont plus que positifs.

Objectifs l'an prochain : renforcer encore notre communication, étoffer nos affichages, ou encore proposer des statistiques plus complètes.

#### Action à renouveler, encore et encore !



# **La gazette des élus référents de sécurité routière**

Numéro 7 – Mars 2024

## **Risque routier professionnel - SAVE THE DATE**

Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière au travail qui se tiendra du 27 au 31 mai 2024, le club Entreprise Sécurité Routière, organise un forum sécurité routière au travail avec la participation de la Préfecture :

le jeudi 30 mai 2024 de 10h à 19h  
sur le site de la CACG  
Chemin de Lalette  
CS 50449  
65004 Tarbes Cedex



## **Bilan provisoire de l'accidentalité dans les Hautes-Pyrénées en 2023**

L'année 2023 compta 218 accidents dont 12 mortels avec 251 blessés dont 106 blessés hospitalisés. Si le nombre d'accidents et de blessés notamment hospitalisés est en augmentation, respectivement de + 18 et + 25 par rapport à 2022, le nombre de tués a fort heureusement régressé (-5). Le risque routier professionnel représente plus de 27 % des accidents dans le département et 2 accidents mortels.

Retrouvez le bilan complet sur le site internet [www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr) rubrique ACCIDENTALITÉ DÉPARTEMENTALE / Publications de l'ODSR65 / Bilans trimestriels et annuel 2023

## **Aménagements de voirie**

Afin de vous aider dans vos projets d'aménagement de voirie, le bureau de la sécurité routière et des transports débute une édition régulière de fiches de rappels techniques et réglementaires d'aménagements routiers.

Retrouvez l'ensemble des fiches complètes de rappels techniques et réglementaires sur le site internet [www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr) rubrique ACTIONS DE PRÉVENTION / Les élus référents sécurité routière (ERSR).

Si vous avez besoin de conseils en la matière, vous pouvez en faire la demande par mail à l'adresse [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)

## Extrait de la Fiche 1 : Ralentisseur de type dos d'âne

La réglementation rend obligatoire la conformité des ralentisseurs par leurs critères d'implantation d'une part et par leurs caractéristiques techniques d'autre part.

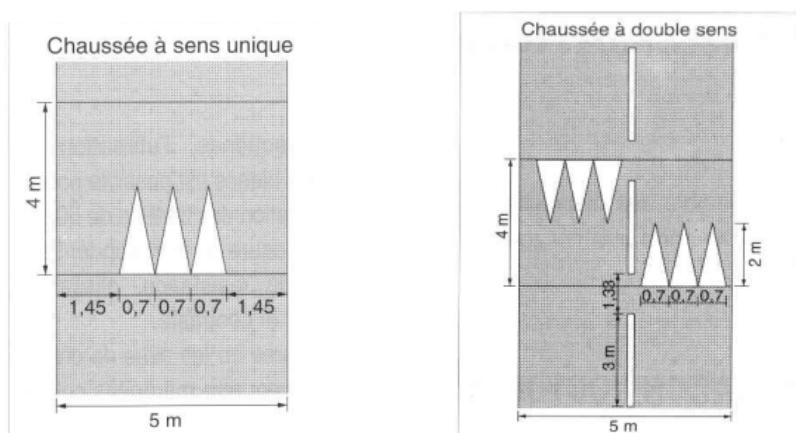
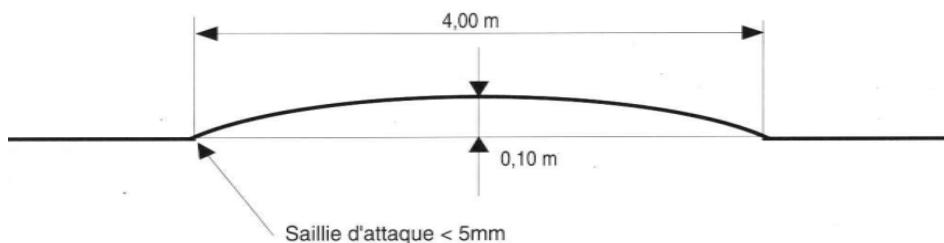
### 5. 1. Critères d'implantation :

L'implantation des ralentisseurs est interdite :

- sur les routes à grande circulation (RGC),
- sur les voies dont le trafic dépasse 3000 véhicules / jour en moyenne journalière annuelle (MJA), et supportant un trafic PL > à 300 en MJA,
- sur les voies empruntées régulièrement par des lignes de transports publics de personnes,
- sur les voies desservant des centres de secours, sauf accord préalable des services concernés,
- à moins d'une distance de 200 mètres des limites d'une agglomération ou d'une section limitée à 70 km/h,
- sur les voies dont la déclivité est > à 4 %,
- dans les virages de rayon < à 200 mètres et en sortie de ces derniers à une distance de moins de 40 mètres de ceux-ci,
- sur et dans un ouvrage d'art et à moins de 25 mètres de part et d'autre.

**Il est interdit d'implanter des passages piétons sur les ralentisseurs de type dos d'âne contrairement aux ralentisseurs de type trapézoïdal qui doivent obligatoirement en comporter un.**

### 2. Caractéristiques techniques :



La fiche complète est disponible sur le site internet [www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr) rubrique ACTIONS DE PRÉVENTION / Les élus référents sécurité routière (ERSR)

## La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 8 – Décembre 2024

### Fêtes de fin d'année



CELUI  
QUI CONDUIT,  
C'EST CELUI  
QUI NE  
BOIT PAS.

La fin de l'année est propice à l'organisation de manifestations festives dans de nombreuses communes.

Afin d'assurer un retour en sécurité des participants, le Bureau de la Sécurité Routière et des Transports tient à votre disposition des affiches, des flyers « Sam », des éthylotests, n'hésitez-pas à en demander en envoyant un mail sur [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)



### Bilan provisoire de l'accidentalité dans les Hautes-Pyrénées en 2024

Au 1<sup>er</sup> décembre 2024 le département des Hautes-Pyrénées compta 198 accidents dont 11 mortels avec 245 blessés dont 98 blessés hospitalisés. La situation est quasi identique à 2023. Les mois d'avril et de juillet ont été les plus accidentogènes avec respectivement 23 et 26 accidents et le mois d'août a été le plus meurtrier avec 3 tués. Les 20/24 ans sont les plus impliqués dans les accidents (18%) suivis des 30/34 ans (15%). Sur les 256 victimes 176 étaient des hommes (68,7%) et 80 des femmes (31,3%). Tous les tués étaient des hommes.



### Travaux sur routes classées à grande circulation (RGC)

Nous vous informons que la compétence RGC est dorénavant transférée complètement au bureau de la sécurité routière et des transports de la préfecture. L'ensemble des dossiers de demande d'autorisation de travaux ainsi que tout mail ayant un lien avec les routes à grande circulation seront à envoyer sur la boîte mail [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr).

Par ailleurs, il est rappelé qu'une demande d'avis préfet devra être formulée dans les cas suivants :

Travaux impactant une RGC	Code de la Route	Règle
Création de Zones 30	R411-4	Avis conforme
Création de Zones de rencontre (périmètre, aménagement)	R411-3-1	Avis conforme
Changement de règles de priorité aux intersections	R415-8	Avis conforme
Mesures de police de circulation	R411-8	Avis simple
Modification des caractéristiques géométriques ou mécaniques	R411-8-1	Avis simple
Feux de signalisation lumineux	R411-7	Arrêté conjoint
Signalisation spéciale aux intersections		

## Aménagements de voirie : Extrait de la Fiche n°2 : Dimensions et implantation de panneaux de signalisation

Éléments réglementaires tirés de  
l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière

La fiche complète est disponible sur le site internet [www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr) rubrique ACTIONS DE PRÉVENTION / Les élus référents sécurité routière (ERSR)



L'importance du rôle de la signalisation routière s'accroît avec le développement de la circulation. Bien conçue et réalisée, elle réduit les causes d'accident et facilite la circulation. Insuffisante, trop abondante ou impropre, elle est facteur de gêne et d'insécurité. Les principaux critères d'efficacité sont : l'uniformité, l'homogénéité, la simplicité et la continuité des directions signalées.(...)

### 1 - Dimensions des panneaux :

Pour les panneaux les plus fréquents (type A, AB, B, C, CE), il existe sept gammes de dimensions en fonction de la vitesse. En règle générale, la gamme normale doit être choisie. Attention, les panneaux miniatures ne sont utilisés qu'exceptionnellement et exclusivement en agglomération dans des zones très étroites ou en tunnel.(...)

### 2 - Position des panneaux :

#### Implantation des signaux.

Les signaux ne peuvent être placés que sur accotement, sur terre-plein central, sur îlot ou au-dessus de la chaussée. En agglomération, ils peuvent être implantés sur chaussée dans les aires piétonnes, les zones de rencontre et sur îlot peint dans les zones 30.

Les supports des panneaux de type AB3a et AB4 sont exclusifs de tout autre panneau.



En rase campagne, soit les aplombs des panneaux sont placés en dehors de la zone de récupération (accotement stabilisé), soit leurs supports sont implantés au minimum à 2 m du bord voisin de la chaussée, (...)

En agglomération les panneaux sont implantés de façon que le support gêne le moins possible la circulation des piétons et respectent les règles de l'accessibilité découlant de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (...)

#### Hauteur des panneaux au-dessus du sol.

En rase campagne, la hauteur réglementaire est fixée à 1 m (...) sauf sur les îlots directionnels.

Dans les agglomérations bénéficiant d'un éclairage public, les panneaux peuvent être placés à une hauteur allant jusqu'à 2,30 m (...)



### 3 - Focus sur les panneaux de limites d'agglomération



Le bon positionnement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération contribue à crédibiliser le bien fondé de la limitation de vitesse et donc son respect par l'usager. (...)

L'article R110-2 du Code de la route définit l'agglomération comme l'« espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés, et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde ». (...)

Préfecture - bureau de la sécurité routière et des transports  
Contacts : [pref-bsr@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsr@hautes-pyrenees.gouv.fr) ou 05 62 56 63 25  
[www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)

## **Contact**

---

Bureau de la sécurité routière  
et des transports  
4 Place Charles de Gaulle  
65000 Tarbes  
Tél : 05.62.56.65.65  
[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)  
[www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)